Mai 2012

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

**TRENTE ET UNIÈME SESSION**

**Rome, 14-18 mai 2012**

## Activités de la FAO dans la région en 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Proche-Orient pour l'exercice biennal 2014-2015

**TABLE DES MATIÈRES**

**Paragraphes**

**I. INTRODUCTION 1-4**

**II. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT ET EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-2011 DANS LA RÉGION 5-7**

**III. PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2012-2013 ET L'EXERCICE BIENNAL SUIVANT 8-24**

**IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES 25-26**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org*

## I. INTRODUCTION

1. En 2009, la Conférence de la FAO a approuvé une série de modifications des Textes fondamentaux ainsi qu'un nouveau Cadre stratégique 2010-2019 axé sur les résultats (voir l'annexe 1) et un plan à moyen terme 2010-2013, qui ont pour but d'aider la FAO à recentrer ses activités et à mieux définir ses priorités. Ces changements prévoyaient notamment qu'un processus intergouvernemental renouvelé et plus ouvert soit mis en place pour l'examen des priorités et de l'exécution des programmes. En particulier, les Conférences régionales donnent au Conseil des avis sur les problèmes propres à leur région respective et les domaines de travail prioritaires, qui doivent être pris en compte par l'Organisation lorsque celle-ci élabore ou remanie ses budgets et ses documents de planification et de programmation.

2. En 2010, lors de leurs réunions, les Conférences régionales ont donné des avis sur les priorités régionales qui recoupaient les objectifs stratégiques de la FAO. Dans le cas de la région Proche-Orient, un cadre de priorités régionales comportant cinq priorités a été adopté en décembre 2010[1] (voir son résumé à l'annexe 2).

3. Le Conseil a demandé aux Conférences régionales de formuler des avis plus structurés sur les priorités régionales, lors de leurs sessions de 2012. Dans son rapport sur le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, adopté par la Conférence en 2011, le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'évaluation externe indépendante de la FAO a indiqué que, eu égard à la nécessité de disposer d'un ensemble cohérent de priorités pour les exercices futurs, le Secrétariat devrait recenser les problèmes nouveaux afin d'éclairer l'examen et l'affinement du plan à moyen terme pour la période 2014-2017 et tenir compte, pour l'ensemble des objectifs stratégiques, de la coordination des questions transversales afin d'orienter l'établissement des priorités.

4. Le présent document a pour objectif de présenter à la Conférence régionale pour le Proche-Orient, afin que celle-ci les examine et formule des avis à leur sujet, les éléments suivants: les activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011, qui sont décrites dans la section II; les priorités de la FAO dans la région pendant la période 2012-2013 et les priorités proposées pour l'exercice biennal suivant, qui sont énoncées dans la section III. Ces éléments devront être examinés et pris en compte pour dégager les nouvelles tendances mondiales et les futurs défis qui orienteront les activités de l'Organisation, comme le présente le document NERC/12/INF/9. La section IV indique les orientations qui sont attendues de la Conférence régionale.

## II. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT ET EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-2011 DANS LA RÉGION

5. En décembre 2010, à sa trentième session, la Conférence régionale pour le Proche-Orient a formulé dix grandes recommandations concernant les activités de la FAO dans les domaines suivants: hausse des prix des denrées alimentaires, ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes, commissions régionales des pêches et commissions de lutte contre le criquet pèlerin. La suite donnée à ces recommandations est décrite à l'annexe 3.

6. Conformément au cadre de priorités régionales approuvé par la Conférence régionale pour le Proche-Orient en décembre 2010, la FAO a continué de focaliser ses activités sur l'amélioration de la production alimentaire, le développement rural, les moyens d'existence durables et la gestion raisonnée des ressources naturelles. Les principales activités entreprises dans le cadre du Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011 sont résumées, par Objectif stratégique, à l'annexe 4.

7. La FAO a continué d'assurer ses fonctions essentielles, à savoir, suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et à long termes, collecte et fourniture d'informations, de

[1] NERC/10/7

connaissances et de statistiques, élaboration de normes et d'instruments internationaux, formulation d'options et d'avis en matière de politiques et de stratégies, appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités, plaidoyer et communication, interdisciplinarité et innovation, et partenariats et alliances.

## III. PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2012-2013 ET L'EXERCICE BIENNAL SUIVANT

### A. Évolution récente

8. Le Directeur général a défini cinq axes sur lesquels l'Organisation doit articuler ses activités: éradiquer la faim; accélérer le passage à des systèmes de consommation et de production alimentaires véritablement durables; promouvoir une plus grande équité dans la gestion mondiale des produits alimentaires; améliorer la décentralisation pour achever le processus de réforme qui a été convenu; et développer la coopération Sud-Sud à la FAO.

9. En 2012, la FAO lance un processus qui doit déboucher sur la formulation d'un Cadre stratégique 2010-2019 révisé et d'un nouveau Plan à moyen terme 2014-2017. La première partie de ce processus consiste à recenser les grandes tendances mondiales qui produiront des changements, les principaux défis mondiaux susceptibles de devenir les futurs domaines d'action prioritaires de la FAO et les objectifs stratégiques et les plans d'action qui orienteront le prochain programme de travail de l'Organisation. Les étapes et les éléments du processus sont décrits dans la figure 1 du document NERC/12/INF/9.

10. Le Directeur général a lancé auprès du personnel de la FAO, des organisations partenaires, des États Membres et des organes directeurs un processus de réflexion stratégique ouvert et de vaste portée qui vise à dégager les grandes tendances et les principaux défis et à définir les objectifs stratégiques. La première étape qui a eu lieu en janvier et février 2012 a permis de recenser, dans un premier temps, sept grands défis fondés sur les tendances mondiales majeures et les spécificités régionales. Ces résultats sont le fruit du travail de fonctionnaires sélectionnés du Siège et des bureaux décentralisés de la FAO, appuyés par un groupe extérieur d'experts en stratégie. Ces tendances et ces défis sont présentés dans le document ARC/12/INF/13.

### B. Tendances régionales et défis

11. Comptant parmi les régions les plus arides du monde, le Proche-Orient est aussi exposé à des phénomènes climatiques extrêmes qui entraînent la dégradation des ressources naturelles et compromettent un peu plus la production alimentaire. La forte croissance démographique a fait augmenter le chômage tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, ce qui, compte tenu de la pauvreté généralisée, exacerbe l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation. La région est importatrice nette de produits alimentaires, elle importe en particulier de grandes quantités de céréales et est donc vulnérable face à l'instabilité des prix des denrées alimentaires qui a marqué les crises économique et financière mondiales récentes.

12. La situation en matière de sécurité alimentaire dans les pays du Proche-Orient reflète la situation mondiale, avec une augmentation du nombre de personnes touchées par la faim et la malnutrition. En 2010, le nombre d'habitants de la région souffrant de faim et de sous-alimentation était estimé à 37 millions. Ce chiffre représente une augmentation de 17 millions de personnes par rapport à la période de référence du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Il correspond toutefois à une réduction de 5 millions de personnes par rapport à 2009. On constate des différences considérables entre les pays de la région, en ce qui concerne la gravité et la prévalence de la sous-alimentation et le degré de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Les pays de la région ont également des ressources et des revenus extrêmement disparates, mais ils sont tous confrontés aux mêmes problèmes lorsqu'il est question d'agriculture et de sécurité alimentaire. Le principal souci de la plupart des pays du Proche-Orient est de garantir une offre de produits alimentaires suffisante et stable au niveau national, ce qui place la sécurité alimentaire au cœur des préoccupations des pays riches comme des pays pauvres de la région. Les trois principaux problèmes qui caractérisent la région sont: i) la pénurie d'eau ii) la croissance démographique élevée, avec une population de plus en plus jeune et une urbanisation rapide et iii) la forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires.

14. La pénurie d'eau est à la fois le problème de développement le plus critique dans la région et le seul facteur limitant déterminant de la production agricole. La disponibilité de l'eau dans la région décline régulièrement depuis la fin des années 1950. Sur les vingt pays de la partie Moyen-Orient et Afrique du Nord, seuls quatre pays sont classés comme disposant de "ressources en eau abondantes" (disponibilité supérieure à 1700 m3 d'eau/habitant/an) tandis que douze souffrent d'une grave pénurie d'eau (moins de 500m3 d'eau/habitant/an).

15. On s'attend à un quasi-doublement de la population, avec 67 pour cent de résidents urbains, d'ici à 2050. La population de la région a été multipliée par 3,4 entre 1960 et 2005, ce qui a creusé l'écart entre la demande et l'offre de produits alimentaires et créé d'autres problèmes tels que le très fort rajeunissement de la population et le manque de travail, car la croissance de l'emploi reste à la traîne. Il est capital de créer de nouvelles sources de revenus pour absorber le nombre croissant de jeunes chômeurs (âgés de 15 ans à 24 ans) qui, en 2005, représentaient quelque 27 pour cent des hommes et 33 pour cent des femmes de la région. Avec un taux moyen de chômage chez les jeunes égal à 26 pour cent, le Proche-Orient affichait le taux le plus élevé parmi toutes les régions du monde.

16. Au cours des dix dernières années, la région a connu une urbanisation rapide qui devrait se poursuivre dans le futur proche. Sur une population de quelque 300 millions d'habitants, 170 millions résident en zone urbaine. La plupart d'entre eux sont des travailleurs déplacés, des pasteurs et des agriculteurs venus des zones rurales. Les pauvres qui vivent en zone urbaine sont particulièrement vulnérables du point de vue de la sécurité alimentaire, car ils n'ont pas la possibilité de produire leurs propres aliments. L'alimentation de la population urbaine fait peser une demande supplémentaire sur le système alimentaire.

17. Au cours des trente à quarante dernières années, les importations de produits alimentaires dans la région ont augmenté beaucoup plus que la moyenne mondiale et la moyenne des pays en développement: de plus de 100 fois dans les Émirats arabes unis à quelque 20 fois au Yémen. La quantité de produits alimentaires importée par onze pays (dont le Soudan) a augmenté beaucoup plus que la moyenne des pays en développement, qui est de 5,4 pour les mêmes années. L'Égypte est restée le pays le plus gros importateur de produits alimentaires de la région et du monde pendant la période 1960-2005. La dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires constitue pour la région un problème permanent qui s'est aggravé au cours des 25 dernières années, avec la très forte augmentation des importations de produits alimentaires dans tous les pays entre 1980 et 2005.

18. En outre, le développement agricole et la sécurité alimentaire ont été menacés dans un grand nombre de pays de la région, soit par des conflits et des guerres civiles, notamment en Afghanistan, dans la bande de Gaza et la Cisjordanie, l'Iraq, la Somalie et le Soudan, soit par des tensions sociales dans les pays qui connaissent une transition sociopolitique, notamment l'Égypte, la Tunisie, la Libye, la Syrie et le Yémen.

## C. Priorités régionales définies dans le Programme de travail et budget 2012-2013

19. Les cinq domaines d'action prioritaires de la FAO au Proche-Orient, qui ont été approuvés par la Conférence régionale pour le Proche-Orient, à sa trentième session, dans son cadre de priorités régionales pour la période 2010-2019, sont les suivants :

A) Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;

B) Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens d'existence;

C) Gérer durablement les ressources naturelles;

D) Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation; et

E) Se préparer et réagir aux situations d'urgence alimentaire et agricole.

20. Les cinq priorités régionales continuent à refléter globalement les priorités à moyen et à long termes. Toutefois, il est probable que les domaines d'action correspondant à chaque priorité évoluent sur le court et le moyen termes. Suite aux récents événements politiques et sociaux qui ont secoué le Proche-Orient, de nouveaux défis ont fait leur apparition, ce qui nécessite une révision des priorités régionales. Ce point a été abordé lors des deux consultations sous-régionales organisées fin 2011 pour l'est du Proche-Orient (SNO) et pour les pays du Golfe et le Yémen (SNG). Ces consultations ont permis de reconfirmer les cinq priorités régionales globales et de définir pour chacune d'entre elles des domaines d'action qui reflètent les spécificités de chaque sous-région ainsi que les nouvelles questions auxquelles il convient de s'intéresser, compte tenu des derniers événements qui ont marqué la région.

21. Pour tenir compte de ces priorités régionales et des domaines d'action sous-régionaux spécifiques, des Résultats régionaux contribuant à la réalisation des Objectifs stratégiques de la FAO et à l'obtention des Résultats de l'Organisation ont été formulés, comme le présente le tableau 1. Les Résultats régionaux orientent la planification opérationnelle et l'allocation des ressources dans la région pendant l'exercice biennal 2012-2013. Il faut aussi souligner que, outre les cinq priorités régionales, la FAO concentrera ses efforts sur les façons d'intégrer la parité hommes-femmes dans les politiques et les programmes nationaux. La dotation en personnel du bureau régional est en cours d'ajustement pour que les compétences disponibles reflètent cette priorité.

22. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le montant net des crédits budgétaires ouverts pour la région Proche-Orient s'élève à 41,25 millions d'USD, tandis que les contributions volontaires sont estimées à 12,6 millions d'USD, comme le montre l'annexe 5.

**Tableau 1: 2012-13 Résultats régionaux pour l'exercice biennal 2012-2013 classés par domaines prioritaires régionaux**

Priorité A: Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

| OR | Résultats régionaux |
|---|---|
| A01 | Élaboration de stratégies nationales d'intensification durable et de diversification de la production végétale. |
| A04 | Amélioration des systèmes semenciers dans des pays sélectionnés. |
| B01 | Amélioration de la productivité de l'élevage, à l'appui de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et du développement économique durable dans la région. |
| D03 | Renforcement de la capacité des pays à élaborer, adopter et appliquer les normes alimentaires et à améliorer les systèmes de contrôle des aliments, conformément aux recommandations internationales. |
| F05 | Renforcement de la capacité des secteurs liés à la sécurité alimentaire dans la région à s'adapter aux incidences du changement climatique. |
| H01 | Renforcement de la capacité des pays à analyser la sécurité alimentaire et à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition. |
| H01 | Renforcement de la capacité des pays à évaluer, surveiller et analyser la sécurité alimentaire des ménages et la nutrition et à élaborer des directives et des politiques fondées sur des données scientifiques. |
| H04 | Renforcement des capacités et des systèmes des pays en matière de collecte, traitement, analyse et diffusion des statistiques agricoles, de manière à améliorer l'information et la |

| | |
|---|---|
| | prise de décisions dans le domaine de la sécurité alimentaire, et promotion de l'échange des pratiques et des méthodes optimales. |
| H05 | Renforcement de l'échange des connaissances et de la gestion de l'information dans les secteurs de la sécurité alimentaire et du développement agricole et rural. |

Priorité B: Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens d'existence

| OR | Résultats régionaux |
|---|---|
| A01 | Élaboration de stratégies nationales d'intensification durable et de diversification de la production végétale. |
| A04 | Amélioration des systèmes semenciers dans des pays sélectionnés. |
| B01 | Amélioration de la productivité de l'élevage, à l'appui de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et du développement économique durable dans la région. |
| B04 | Renforcement des partenariats avec les instituts nationaux, sous-régionaux et régionaux de recherche et de développement, tant publics que privés, pour l'intégration des petits éleveurs dans la chaîne de valeur de l'élevage. |
| C01 | Appui à la formulation de politiques et de normes facilitant la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable, ainsi qu'aux mesures prises pour faire face aux nouveaux problèmes. |
| C06 | Appui aux membres et à d'autres parties prenantes pour une utilisation après capture et un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris l'amélioration de l'offre et de la chaîne de valeur des produits halieutiques. |
| D03 | Renforcement de la capacité des pays à élaborer, adopter et appliquer les normes alimentaires et à améliorer les systèmes de contrôle des aliments, conformément aux recommandations internationales. |
| G03 | Renforcement des capacités stratégiques des agro-industries et des entreprises agroalimentaires dans la région. |
| L02 | Renforcement des capacités régionales en matière de planification et de mise en œuvre des investissements et des politiques. |
| L03 | Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural dans la région. |

Priorité C: Gérer durablement les ressources naturelles

| OR | Résultats régionaux |
|---|---|
| A03 | Renforcement des capacités des pays en matière de gestion des pesticides. |
| B03 | Utilisation durable des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques, afin d'améliorer l'adaptation de l'élevage à la sécheresse, au marché et aux diverses incertitudes qui existent dans la région. |
| C02 | Contribution à la gestion et au développement durables des pêches et de l'aquaculture, moyennant le soutien des institutions et des réseaux nationaux et régionaux, y compris les organes régionaux des pêches. |
| C06 | Appui aux membres et à d'autres parties prenantes pour une utilisation après capture et un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris l'amélioration de l'offre et de la chaîne de valeur des produits halieutiques. |
| E02 | Reconnaissance de l'importance des forêts et des parcours en zone aride dans la région Proche-Orient, grâce à une coopération et un dialogue menés aux niveaux international et régional. |
| E03 | Renforcement de la gestion durable des forêts et des parcours en zone aride et mobilisation |

| | |
|---|---|
| | des investissements nécessaires aux programmes forestiers nationaux. |
| E06 | Amélioration des services environnementaux fournis par les forêts et les parcours, grâce à la mise en œuvre de stratégies concernant le stockage du carbone dans des forêts et parcours gérés de manière durable, la conservation de l'eau, des sols et de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. |
| F01 | Les pays membres promeuvent et développent la gestion durable des terres, en tenant compte des questions liées au régime foncier. |
| F02 | Amélioration de la capacité d'adaptation à la pénurie d'eau dans la région. |
| F06 | L'accès aux informations scientifiques et techniques relatives aux innovations en matière de gestion des ressources naturelles et de développement agricole est facilité dans la région. |

Priorité D: Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation

| OR | Résultats régionaux |
|---|---|
| A03 | Renforcement des capacités des pays en matière de gestion des pesticides. |
| B03 | Utilisation durable des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques, afin d'améliorer l'adaptation de l'élevage à la sécheresse, au marché et aux diverses incertitudes qui existent dans la région. |
| E06 | Amélioration des services environnementaux fournis par les forêts et les parcours, grâce à la mise en œuvre de stratégies concernant le stockage du carbone dans des forêts et parcours gérés de manière durable, la conservation de l'eau, des sols et de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. |
| F05 | Renforcement de la capacité des secteurs liés à la sécurité alimentaire dans la région à s'adapter aux incidences du changement climatique. |

Priorité E: Se préparer et réagir aux situations d'urgence alimentaire et agricole

| OR | Résultats régionaux |
|---|---|
| A02 | Réduction des risques liés aux ravageurs et maladies transfrontières des plantes. |
| B02 | Réduction des effets et des risques des maladies endémiques, transfrontières et d'origine alimentaire, ainsi que des zoonoses, pour l'économie, l'environnement et la santé publique dans la région. |

**D. Priorités régionales pour l'exercice biennal 2014-2015**

23. Les consultations sous-régionales réalisées en 2011 confirment que les cinq priorités régionales reflètent globalement les priorités à moyen et à long termes. Cependant, pour chaque priorité, plusieurs domaines d'action ont été déterminés en tant que domaines d'action sous-régionaux, à la lumière des événements qui se sont récemment déroulés dans la région. Le tableau ci-dessous présente un résumé des principaux domaines d'action sous-régionaux pour chacune des priorités régionales.

| PRIORITÉS RÉGIONALES | SNE | SNG | SNO |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Priorité A | - Élaboration de stratégies et de politiques;<br>- Renforcement des systèmes de surveillance et d'information dans le domaine de la sécurité alimentaire. | - Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de politiques;<br>- Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires;<br>- Prévention des pertes de produits alimentaires et mise en place d'un système d'information efficace pour la sécurité alimentaire et la nutrition. | - Élaboration de stratégies et de politiques;<br>- Réduction/prévention des pertes de produits alimentaires et amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires;<br>- Renforcement des systèmes de surveillance et d'information dans le domaine de la sécurité alimentaire. |
| Priorité B | - Développement rural et création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes;<br>- Commercialisation des produits agricoles;<br>- Appui à l'agriculture urbaine/périurbaine. | - Promotion de la commercialisation des produits agricoles,<br>- Diversification de l'agriculture avec le développement d'activités qui créent de la valeur ajoutée, du point de vue économique et nutritionnel. | - Création d'emplois dans l'ensemble de la filière;<br>- Promotion du commerce et de l'investissement dans le secteur de l'agriculture;<br>- Développement de l'élevage, en particulier des petits ruminants;<br>- Développement de l'aquaculture. |
| Priorité C | - Gestion intégrée de l'eau ;<br>- Gestion et conservation des stocks halieutiques; et amélioration des politiques dans le secteur de l'aquaculture;<br>- Régénération de la végétation et des forêts. | - Gestion durable des ressources en eau ;<br>- Gestion durable des forêts, des arbres et des parcours; lutte contre la désertification ;<br>- Amélioration de l'efficacité de la production animale et lutte contre les maladies animales transfrontières;<br>- Conservation des ressources génétiques et de la biodiversité. | - Gestion intégrée de la terre et de l'eau;<br>- Gestion durable des parcours et des forêts;<br>- Gestion durable des pêches et développement de l'aquaculture. |
| Priorité D | - Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les stratégies relatives à l'agriculture, la foresterie et la pêche;<br>- Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les stratégies relatives à l'agriculture, la foresterie et la pêche. | - Amélioration des capacités nationales et sous-régionales en matière d'adaptation aux incidences néfastes du changement climatique et réduction de la contribution de l'agriculture au changement climatique. | - Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les stratégies relatives à l'agriculture, la foresterie et la pêche;<br>- Sensibilisation au problème de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Priorité E | - Amélioration de la surveillance, de la détection et de la prévention des ravageurs et des maladies transfrontières;<br>- Renforcement des programmes de secours, de redressement et de préparation aux situations d'urgence. | - Renforcement des capacités liées aux interventions en cas de catastrophe et à la réduction des risques, liaison des opérations de secours aux actions de développement durable à long terme et atténuation des incidences des catastrophes sur le long terme. | - Surveillance, lutte et prévention des ravageurs et maladies transfrontières;<br>- Renforcement des programmes de redressement et de préparation aux situations d'urgence. |

24. Pour exécuter les actions associées aux domaines prioritaires, la FAO centrera les activités qu'elle conduit dans la région sur trois grandes composantes: i) les cadres de sécurité alimentaire ii) la formulation d'avis en matière de politiques iii) la planification des investissements. Ces composantes qui reflètent les fonctions essentielles de la FAO aideront celle-ci à organiser et réaliser ses actions d'une manière plus concise et ciblée, par l'intermédiaire d'équipes constituées dans chacun de ces domaines, et à déterminer des résultats et des indicateurs qui permettront de mesurer plus efficacement les résultats obtenus et les effets des activités de l'Organisation. Pendant la conception des programmes, les questions de la parité hommes-femmes et de l'emploi des jeunes seront dûment prises en considération.

## IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

25. Les conférences régionales jouent un rôle essentiel car elles esquissent les principaux défis du futur et apportent des éléments pour la formulation des nouveaux objectifs stratégiques, par le biais des indications qu'elles donnent sur les domaines d'action prioritaires régionaux de l'Organisation. Elles émettent aussi des avis sur le programme de travail actuel et la stratégie d'exécution à mettre en œuvre dans la région, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et financières qu'il convient d'allouer à la région pour concrétiser les priorités convenues et obtenir effectivement les résultats attendus.

26. Pour influencer le plus possible la détermination des priorités de la FAO pendant l'exercice biennal actuel et le suivant, la Conférence régionale est invitée à:

a) examiner les activités réalisées dans la région dans le cadre du PTB 2010-2011;

b) valider les Résultats régionaux pour la période 2012-2013 et les domaines d'action sous-régionaux qui sont proposés pour l'exercice biennal suivant,

c) donner son avis sur la mesure dans laquelle les principaux défis répertoriés pour les activités de la FAO sont cohérents avec les conditions observées dans la région, dans le contexte de la vision et des objectifs de la FAO et des tendances qui se dessinent à l'échelle mondiale; et

d) indiquer les spécificités régionales qui doivent être intégrées dans chacun des défis répertoriés et être prises en compte lors de la formulation des objectifs stratégiques de la FAO, y compris les priorités régionales proposées pour 2014-2015.